Présidence de la République

ZO KWE ZO

UNITE TRAVAIL DIGNITE

République Centrafricaine
Unité - Dignité - Travail

DECRET N°26 . 1249

ENTERINANT LA DESIGNATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES MINIERES (SONADERM)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT

Vu la Constitution de la République Centrafricaine du 30 août 2023 ;

Vu la Loi n°24.008 du 21 août 2024, portant Code Minier de la République Centrafricaine ;

Vu la Loi n°20.004 du 13 janvier 2020, portant organisation du cadre institutionnel, juridique et financier, applicable aux entreprises et établissements publics ;

Vu le Décret n°23.199 du 30 août 2023 portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;

Vu le Décret n°09.126 du 30 avril 2009, fixant les conditions d'application de la Loi n°09.005 du 29 avril 2009 portant Code Minier de la République Centrafricaine ;

Vu le Décret n°22.040 du 7 février 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°22.041 du 4 janvier 2024, portant nomination ou confirmation des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°23.148 du 19 juin 2023, portant organisation et fonctionnement du Ministère chargé des Mines et de la Géologie et fixant les attributions du Ministre ;

le Décret n°25.260 du 4 juillet 2025, approuvant les Statuts de la Société Nationale de Développement des Ressources Minières (SONADERM) ;

Vu le Décret n°19.091 du 27 mars 2019, portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique ;

Vu le Décret n° 20.224 du 12 octobre 2020, fixant les modalités d'application de la Loi n°20.004 du 13 janvier 2020, portant organisation du cadre institutionnel, juridique et financier, applicable aux entreprises et établissements publics ;

Vu le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale constitutive de la Société Nationale de Développement des Ressources Minières (SONADERM) du 07 novembre 2025 ;

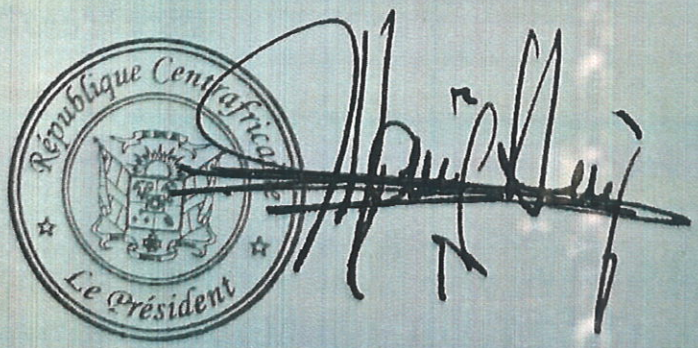
Vu le Procès-Verbal du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Développement des Ressources Minières (SONADERM), du 28 novembre 2025 ;

DECRETE

Article 1er : Est entérinée la désignation de Monsieur **Francis Didier SODEA,** en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Développement des Ressources Minières (SONADERM).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Centrafricaine.

Fait à Bangui, le 28 AVR 2026



Professeur Faustin Archange TOUADERA